

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE
D'HYGIENE HOSPITALIERE
ET PREVENTION DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS
2^{ème} Cycle**

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

ARTICLE I : OBJECTIFS DU DIPLOME

Un Diplôme d'Université d'Hygiène Hospitalière est créé à l'UFR de Santé Publique de l'Université de Bordeaux afin de former aux méthodes de l'hygiène appliquée, les acteurs, en premier lieu hospitaliers, qui sont confrontés en situation professionnelle à l'infection nosocomiale. Cette formation doit leur permettre de mettre en pratique leurs acquis de formation dans leur activité hospitalière et de prendre une place dans les instances institutionnelles de lutte contre l'infection nosocomiale.

Le Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière est ouvert aux candidats du corps médical et du corps paramédical souhaitant se perfectionner dans le domaine de l'épidémiologie et de la prévention de l'infection associée aux soins.

ARTICLE II : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé souhaitant se perfectionner dans le domaine de l'épidémiologie et de la prévention des infections associées aux soins.

Peuvent demander à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- Les docteurs en médecine français,
- Les étrangers pourvus d'un doctorat d'université français, mention médecine,
- Les étrangers pourvus d'un diplôme en médecine leur permettant d'exercer la médecine dans leur pays,
- Les pharmaciens des hôpitaux,
- Les étudiants en médecine (DCEM4 validé), pharmacie et chirurgie dentaire ayant terminé leur cycle complet d'études en France,
- Les sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, manipulateurs radio diplômés d'Etat ayant un exercice hospitalier depuis plus de 3 ans.

ARTICLE III : AUTORISATION D'INSCRIPTION

L'inscription est autorisée par le directeur de l'enseignement après examen du dossier du candidat, du 15 septembre au 15 novembre.

Le candidat devra adresser une lettre de demande d'autorisation d'inscription accompagnée de son cursus universitaire et/ou professionnel et d'un exposé de ses motivations.

L'inscription administrative est ensuite prise par le service de la scolarité de l'Université du 15 septembre au 30 novembre, sur autorisation du Président de l'Université et sur présentation d'un dossier conforme aux exigences réglementaires (dossier à retirer au service de la scolarité des D.U./D.I.U. et Capacités en Médecine).

Tout candidat dont la formation doit être financée par son entreprise doit demander au Service de la Formation Continue de l'Université de Bordeaux l'établissement d'une convention.

ARTICLE IV : DUREE DES ETUDES ET MODALITES

Les études en vue du Diplôme d'Université d'Hygiène Hospitalière ont une durée **d'un an**. Elles se déroulent à raison de 2 jours consécutifs tous les 15 jours pendant 4 mois (de janvier à avril). Elles comportent **un enseignement théorique et des travaux dirigés** dont les programmes sont annexés au présent Arrêté, ainsi que la réalisation d'un travail dans le domaine de l'hygiène hospitalière donnant lieu à la rédaction d'un mémoire.

ARTICLE V : ORGANISATION DU DIPLOME

Le Directeur de l'enseignement est assisté par un Collège d'enseignants de l'Université de Bordeaux. Des membres invités d'autres Universités françaises ou étrangères peuvent également en faire partie.

ARTICLE VI : MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'enseignement est sanctionné par **un examen de fin d'études**. Pour être admis à subir cet examen, **les candidats doivent avoir été assidus à l'enseignement théorique et aux travaux dirigés**.

L'examen de fin d'études comporte :

1 - Une épreuve écrite anonyme d'une durée de 3 heures notée de 0 à 20 comportant trois questions du programme d'une heure chacune.

L'admissibilité à l'écrit est prononcée lorsqu'il y a obtention d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 ; elle se conserve pour une éventuelle nouvelle inscription.

2 - La présentation et la soutenance d'un mémoire pour un total de 20 points.

Sont admis à soutenir le mémoire les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'écrit.

L'admission définitive est prononcée si le candidat obtient une note égale ou supérieure à 10 au mémoire.

Le mémoire doit être adressé aux membres du jury avant le 31 octobre de l'année.

Le jury est désigné par le Président de l'Université de Bordeaux sur proposition du Directeur de l'Enseignement du diplôme.

ARTICLE VII : SESSIONS - REDOUBLEMENT

Pour l'épreuve écrite, il y a 2 sessions annuelles en juin et septembre.

Les candidats ayant subi 4 échecs ne sont plus admis à postuler le Diplôme Universitaire, sauf dérogation accordée par le Conseil Pédagogique.

Le bénéfice de l'admissibilité est conservé au maximum durant les deux années universitaires qui suivent, moyennant l'acquittement des droits d'inscription à l'université fixés annuellement par arrêté ministériel.

Passé ce délai, la présentation du mémoire ne sera plus acceptée.

ARTICLE VIII : MONTANT DE L'INSCRIPTION

Les droits spécifiques sont de :

En formation initiale : **300€/an**,

En formation continue :

- *Reprise d'études non financée* : **500€/an**,
- *Reprise d'études financée* : **1500€/an**.

A ces montants s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE IX : RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT

Professeur Anne-Marie ROGUES

*Service d'Hygiène Hospitalière
Hôpital PELLEGRIN
Place Amélie Raba-Léon
33076 BORDEAUX Cedex*

Tél. : 05 56 79 55 53

Fax : 05 56 79 49 97

E-mail : anne-marie.rogues@chu-bordeaux.fr

ARTICLE X : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme est délivré sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil U.F.R. Santé Publique du 28/06/1990
C.A. du 29/06/1990

Modifications : Conseil U.F.R. Santé Publique du 07/11/1991

C.A. du 07/03/1994
Et Conseil U.F.R. Santé Publique du 09/03/1994

FUSION : DU/AEU : C.A. du 16/06/1997
Et Conseil I.S.P.E.D. du 07/07/1997

Conseil I.S.P.E.D. du 28/06/2000
C.A. du 10/07/2000

Conseil I.S.P.E.D. du 18/06/2001
C.A. du 28/06/2001

C.A. du 17/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 29/05/2002

Conseil ISPED du 10/06/2003
C.A. du 01/07/2003

Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005
C.A. du 09/06/2005

Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008
C.A. du 26/06/2008

Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2011
C.E.V.U. du 11/07/2011

C.E.V.U. du 04/07/2013
Conseil I.S.P.E.D. du 21/10/2013

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018
(Version 14)

ANNEXE : Programme

Première partie : Les infections associées aux soins : épidémiologie, biologie, méthodologie et règles de base de la prévention

Epidémiologie des infections associées aux soins

Définition, réalité, risque et facteurs de risque
Chaîne épidémiologique de l'infection nosocomiale
Surveillance de l'infection nosocomiale

Organisation de la lutte contre les infections nosocomiales

Organisation et programme nationaux
Rôle de l'équipe opérationnelle en hygiène hospitalière

Données microbiologiques

Bactériologie : caractères généraux des bactéries, pouvoir pathogène, caractères de résistance.
Les principales bactéries rencontrées en milieu hospitalier
Virus et champignons en cause en milieu hospitalier
Contrôles microbiologiques de l'environnement hospitalier

Règles de base de la prévention

Hygiène des mains
Précautions standard et précautions complémentaires
Utilisation des antiseptiques

Méthodologie

Les différents types d'enquêtes épidémiologiques
Investigation des épidémies
Démarche qualité en hygiène, audits et protocoles de soins
Outils de gestion des risques

Aspects juridiques et aspects économiques

Deuxième partie : Les infections associées aux soins : aspects techniques et spécifiques de la prévention

Aspects techniques de la prévention

Prévention des infections liées aux cathéters
Prévention des infections urinaires
Prévention des pneumopathies
Prévention des infections du site opératoire

Gestion du risque infectieux lié aux dispositifs médicaux

Niveaux de risque, procédures de désinfection
Désinfectants
Stérilisation

Résistances bactériennes aux antibiotiques à l'hôpital

Politique d'utilisation des antibiotiques et maîtrise de la diffusion des BMR

Gestion du risque infectieux lié à l'environnement hospitalier

Risques liés à l'Eau
Risques liés à l'Air
Précautions en cas de travaux
Entretien des locaux
Gestion du linge
Gestion des déchets d'activités de soins à risque infectieux

Secteurs à haut risque et organisation de l'espace : blocs opératoires, secteurs des greffes, de soins intensifs, de réanimation et de néonatalogie

Risque infectieux chez les professionnels de santé

Aspects psychosociologiques : les représentations de l'infection nosocomiale